

LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

- Le dossier d'inscription dûment rempli (numéro I.N.E. - Identifiant National Étudiant) Obligatoire*
- La photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation que vous intégrerez en 2018-2019 ou attestation d'avis favorable à votre validation des acquis professionnels (si vous ne l'avez pas fournie lors de votre préinscription)
- La photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport) et un extrait d'acte de naissance faisant apparaître la filiation (traduction en français pour les étrangers)
- Une photocopie du certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté **ou** une photocopie de l'attestation de recensement si la journée n'a pas encore été effectuée
- Une attestation d'assurance relative à la responsabilité civile (**obligatoire**) couvrant les risques scolaires, extra-scolaires
- Une photo d'identité récente tête nue format 3,5cm x 4,5cm (indiquez vos nom et prénom au verso)

Cas particuliers :

- Fonctionnaires stagiaires (lauréats aux concours externes) et intégrant un master 2ème année MEEF option A ou un DU parcours adapté : arrêté d'affectation
- Sportifs de haut niveau ou bon niveau : attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports
- Etudiants en situation de handicap : attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Etudiants salariés : Une photocopie du contrat de travail
- Etudiants inscrits parallèlement dans une autre UFR, université : certificat de scolarité de l'autre établissement et relevé des droits payés
- Étudiants étrangers : Un extrait d'acte de naissance (traduction en français par un organisme habilité)
- Tout autre document attestant les informations inscrites sur le dossier d'inscription.

POUR INFORMATION :

- Les justificatifs demandés ci-dessus sont obligatoires.
- Le règlement se fera prioritairement par carte bancaire, le jour de votre inscription administrative.

4 sites de formation

Clermont-Chamalières
Aurillac

Le Puy-en-Velay
Moulins

ESPE Clermont-Auvergne

36, avenue Jean Jaurès C.S. 20001 - 63407 Chamalières Cedex
Tél. : +33 (0)4 73 31 71 50 - Fax : +33 (0)4 73 36 56 48
espe@univ-bpclermont.fr

- Les étudiants provenant d'une autre université doivent au préalable demander au directeur ou au président de leur établissement d'origine le transfert de leur dossier. Fournir la dernière carte d'étudiant portant le numéro INE

* Le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du baccalauréat français. Il est appelé également N° BEA. Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités. Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, ne possède pas de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996. Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères (10 caractères+1clé, par ex : 1234567890G). Vous le conservez pendant toute la durée de vos études universitaires, quel que soit l'établissement d'inscription

4 sites de formation

Clermont-Chamalières
Aurillac

Le Puy-en-Velay
Moulins

ESPE Clermont-Auvergne

36, avenue Jean Jaurès C.S. 20001 - 63407 Chamalières Cedex
Tél. : +33 (0)4 73 31 71 50 Fax : +33 (0)4 73 36 56 48
espe@univ-bpclermont.fr